

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 870

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 11

À l'alinéa 29, substituer aux mots :

« jusqu'au 30 juin »,

les mots :

« avant le 1^{er} juillet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.